

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner des gérants de portefeuille d'actions cotées des zones euro, Europe et Japon ISR

Paris, le 27 septembre 2022 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance une procédure négociée afin d'attribuer 21 mandats de gestion de portefeuilles, 11 actifs et 10 dits « stand-by », d'actions cotées des zones euro, Europe et Japon.

Cette consultation portera sur six lots correspondant respectivement à six types d'approche (deux lots de gestion indicielle et quatre lots de gestion active fondamentale) :

- **Lot 1 – Deux mandats, dont un actif, de gestion d'actions de la zone Euro selon une approche indicielle visant à répliquer l'indice ERAFP SRI Index on MSCI EMU.**
- **Lot 2 – Deux mandats, dont un actif, de gestion d'actions de la zone Euro selon une approche indicielle visant à répliquer le SciBeta Eurozone SRI crb efficient MSR CTB index.**
- **Lot 3 – Sept mandats, dont cinq actifs, de gestion d'actions cotées de moyennes et grandes capitalisations de la zone Euro selon une approche active non benchmarkée reposant sur une analyse fondamentale ISR des titres de l'univers d'investissement.**
- **Lot 4 – Trois mandats, dont un actif, de gestion d'actions de moyennes et grandes capitalisations Européennes selon une approche active non benchmarkée reposant sur une analyse fondamentale ISR des titres de l'univers d'investissement.**
- **Lot 5 – Trois mandats, dont un actif, de gestion d'actions de petites capitalisations de la zone Europe selon une approche active non benchmarkée reposant sur une analyse fondamentale ISR des titres de l'univers d'investissement.**
- **Lot 6 – Quatre mandats, dont deux actifs, de gestion d'actions de toutes capitalisations Japonaises selon une approche active non benchmarkée reposant sur une analyse fondamentale ISR des titres de l'univers d'investissement.**

Chacun des titulaires des mandats actifs devra gérer un portefeuille qui sera détenu au sein d'un fonds commun de placement de droit français agréé par l'AMF (FCP) sous la forme d'un fonds d'investissement à vocation générale (FIVG), dédié plus particulièrement à l'ERAFP.

Ces missions seront réalisées dans le respect des dispositions ISR de l'ERAFP que ce soit au travers de l'indice de référence (lots 1 et 2) ou de l'objectif de gestion (lots 3, 4, 5 et 6).

A titre indicatif, le montant global alloué sur la durée du marché pour l'ensemble des titulaires des lots de gestion indicielle sera compris entre 1 et 10 milliards d'euros, et sera compris entre 500 millions et 8 milliards d'euros pour l'ensemble des titulaires des lots de gestion active fondamentale.

Ces montants pourront être revus à la hausse ou à la baisse notamment en fonction des décisions du conseil d'administration de l'ERAFP, des anticipations de marché de l'ERAFP ou encore de la performance des gérants.

La durée du marché sera de 6 ans avec la possibilité pour l'ERAFP de le reconduire pour deux périodes successives d'un an chacune. Dix des vingt-et-un mandats attribués étant dits « stand-by », l'ERAFP se réserve l'opportunité de les activer, ou non, sur toute cette période.

Le dossier de consultation complet de cet appel d'offres est disponible sur www.achatpublic.com. Un lien vers cette plateforme est également accessible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr)

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec près de 39 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr